

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 25 janvier 2016
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 25 janvier 2016 sur convocation
 Adressée par le Président le 18 janvier 2016.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Laurence JOST, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Patrick BEIN, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Edwige TOMAZ. Monsieur Jean-Louis BATT.

Excusée : Madame Nathalie CALMES-CARDOSO.

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL, Claudine BOHY, Véronique SLIPKO, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT, Francine MICHEL. Messieurs Jean-Claude CASNER, Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Assistaient à la réunion : Mesdames Eléonore CARL-RODRIGUEZ, Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2015,
- 2) Décisions du Bureau du 11 janvier 2016,
- 3) Communications,
- 4) Equipement nautique à La Broque : approbation de l'avant projet détaillé,
- 5) Diagnostic enfance et petite enfance : choix d'un intervenant,
- 6) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : subvention pour prise en compte des charges locatives de l'année 2015,
- 7) Demande de subvention : sportive de haut niveau,
- 8) Clinique Saint Luc : bail emphytéotique,
- 9) Fiscalité Professionnelle Unique : ouverture de crédits pour paiement des allocations compensatrices,
- 10) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2015,

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 21 décembre 2015 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 11 JANVIER 2016,

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014, Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 181.18 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

FONDS D'INTERVENTION ENVIRONNEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION,

VU les délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BRUCHE en date du 20 novembre 2015, relative à l'acquisition foncière d'intérêt paysager,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à la Commune de BOURG-BRUCHE une aide d'un montant de **249,90 €**

La somme nécessaire sera prélevée sur le compte 6574 du programme du fonds d'intervention environnement.

CHARGE Monsieur le Président d'appuyer la demande de la Commune auprès du Conseil Départemental.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise ISETA des travaux de condamnation des fenêtres dans la chaufferie de la Salle Polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 1 270.00 € HT.
- L'entreprise AQUACLEAN des travaux de :
 - Nettoyage des 3 courts de tennis en résine au Tennis Club de la Vallée de la Bruche pour un montant évalué à 3 060.00 € HT.
 - Entretien annuel du court de tennis en gazon synthétique sable silice rouge au Tennis Club de la Vallée de la Bruche pour un montant évalué à 2 310.00 € HT.
- L'entreprise JUILLOT des travaux de mise en conformité accessibilité handicapés de la salle des fêtes de Plaine et du Presbytère de Waldersbach, pour un montant évalué à 4 066,00 € HT.
- L'entreprise Menuiserie LOIC JOUANNY des travaux de remplacement de portes et fenêtres au logement du centre de secours à Saâles, pour un montant évalué à 4 655,00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

BATIMENT RELAIS A WISCHES : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 février 2015 relative à la construction d'un bâtiment relais à Wisches,

VU l'avis d'appel public à la concurrence,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015 relative à l'attribution de marchés de travaux pour le bâtiment relais à Wisches,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2015 donnant délégation au bureau pour attribuer les lots 7 : Menuiserie Isotherme, 8 : Serrurerie, 12 : Froid Industriel et 14 : Résine pour le bâtiment relais à Wisches,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 janvier 2016,

Le bureau de la Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

Lot 7 : Menuiserie Isotherme – attribué à l'entreprise FCI à *THISE*
Offre la mieux disante, pour un montant HT de **329 000.00 €**,

Lot 8 : Serrurerie – attribué à l'entreprise FV INDUSTRIES à *SAINTE SAUVEUR*
Offre la mieux disante, pour un montant HT de **23 770.00 €**,

Lot 12 : Froid Industriel – attribué à l'entreprise AXIMA à *BISCHHEIM*
Offre la mieux disante, pour un montant HT de **388 000.00 €**,

Lot 14 : Résine – attribué à l'entreprise REVETEC à *BRUNSTATT*
Offre la mieux disante, pour un montant HT de **63 606.40 €**,

Soit un montant total de : 804 376.40 € HT.

BATIMENT RELAIS A WISCHES : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER

VU les résultats de la consultation,

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de souscrire une assurance dommages ouvrage et tous risques chantier pour la construction d'un atelier relais à Wisches,

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec CIADE Courtage, 50 rue du Prunier, 68027 Colmar Cedex.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, évaluée à **15 462.95 € TTC** sera prélevée sur le programme " Atelier relais à Wisches ".

FERME DU BAMBOIS : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec Madame Dorkas ROUSSEL, architecte, 33 rue principale, 67 190 Heiligenberg suivant les modalités retenues précédemment après consultation de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE le Président à passer et à signer :

- Le contrat de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération est de **12 %**, sur un coût de travaux estimé à **200 000,00 € HT**. La rémunération totale est de **24 000.00 € HT**, pour une mission complète, y compris OPC
- Tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ : APPROBATION.

VU les résultats de la consultation,

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de souscrire des contrats d'une durée de 35 mois, à compter du 1^{er} février 2016, avec ES Energies Strasbourg pour un montant annuel estimé à 33 982.60 € TTC pour la Salle polyvalente de la Broque, 6 371.18 € TTC pour le Hall des sports, 3 549.83 € TTC pour la Maison de la Vallée à Schirmeck et 3 561.77 € TTC pour le Club house du terrain de football à Barembach, soit un total annuel de 47 465.38 € TTC.

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec ES Energies Strasbourg, à passer commande et à payer les factures correspondantes.

3) COMMUNICATIONS.

Le 15 janvier 2016, Monsieur le Préfet a pris l'arrêté portant labellisation « Maison de services au Public » de la maison de la vallée à Schirmeck.

Le 26 janvier 2016, Monsieur le Sous préfet tient une permanence à la maison de la vallée

Le 27 janvier à 18 heures, les délégués communautaires sont invités à la Salle Polyvalente à La Broque à participer à la restitution des ateliers des étudiants en aménagement du territoire.

Les dates pour les réunions budgétaires ont été arrêtées. Ces réunions se dérouleront à la maison de la vallée à Schirmeck

1^{er} février 19 heures bureau

2 février 19 heures 1^{er} groupe

3 février 18 heures 2^{ème} groupe

Le 4 février à 20 heures réunion de la commission jeunesse.

Le 8 février, les délégués communautaires sont invités à une réunion de présentation de pôle emploi et sur les activités jeunesse de la MJC.

4) EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE,

Monsieur le Président présente à Mesdames et Messieurs les délégués l'état d'avancement de réalisation du programme d'équipement aquatique à La Broque et rappelle les différentes étapes du projet :

16 11 2009 :	Décision de faire réaliser une étude de programmation
20 12 2010 :	Choix du programmiste
2011 :	Etude de faisabilité réalisée par IPK Conseils
29 11 2011 :	Scénario D 6 retenu
2012 :	Programme fonctionnel et technique détaillé
05 et 12 novembre 2012 :	Présentation en bureau et groupes de travail du programme fonctionnel et technique.
19 novembre 2012 :	Le Conseil de communauté adopte le programme technique et lance la procédure de concours de maîtrise d'œuvre. Le programme d'investissement porte sur la réalisation de deux bassins couverts, un bassin sportif de 25 m x 6 couloirs et d'un bassin santé détente de 150 m ² , un pentagloss intérieur et une aire de jeux intérieure. En option est prévu l'aménagement d'un espace humide d'une surface de 92 m ² .
05 avril 2013 et 5 juillet 2013 :	Jury de concours
15 juillet 2013 :	Le Conseil de communauté confie au cabinet OCTANT ARCHITECTURE, la maîtrise d'œuvre de ce programme, à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre.
14 octobre 2013 :	Présentation de l'Avant Projet Sommaire lors d'une réunion de travail à l'ensemble des délégués communautaires.
06 janvier 2014 :	Présentation de l'Avant projet Définitif lors d'une réunion de travail à l'ensemble des délégués communautaires.
2015 :	Réactualisation de l'étude de faisabilité réalisée par IPK Conseils
09 et 10 novembre 2015 :	Présentation de l'Avant projet Définitif réactualisé lors de trois réunions de travail à l'ensemble des délégués communautaires.

Lors des réunions des 9 et 10 novembre 2015, en présence de la maîtrise d'œuvre et du programmiste, les délégués ont revu le programme de construction d'un équipement aquatique comprenant le programme de base et les options suivantes :

	DEPENSES	
OBJET	OBSERVATIONS	MONTANT HT
TRAVAUX	cout travaux stade APS moins les bassins inox 5 lignes de nage réduc surfaces	6 048 000,00 €
ESPACE FORME DETENTE	PAS D'IMPACT SUR LE RESTE A CHARGE DE LA COLLECTIVITE EN FONCTIONNEMENT	400 000,00 €
ULTRAFILTRATION	TEMPS DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE 8 ANS	141 450,00 €

PANNEAU MOQUETTE SOLAIRE ET PAC POUR CHAUFFAGE DE L'EAU ET DES BASSINS	TEMPS DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE 8 ANS	207 288,00 €
DESHUMIDIFICATION THERMO DYNAMIQUE	TEMPS DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE 3 ANS	69 000,00 €
TRAITEMENT D'EAU PAR OZONATION		258 750,00 €
ECLAIRAGE SUBAQUATIQUE PAR LED		16 100,00 €
TOTAL TRAVAUX		7 140 588,00 €
DIVERS ACTU	5% du montant total des travaux	357 029,40 €
MAITRISE D'ŒUVRE	OCTANT taux de 15,91 %	1 136 067,55 €
SSI	OCTANT	20 000,00 €
EMS	OCTANT	15 000,00 €
BUREAU DE CONTRÔLE	VERITAS	18 960,00 €
SPS	QUALICONSULT	6 820,00 €
ETUDES DE SOLS G12	FONDASOL	10 900,00 €
ETUDES DE SOLS G11	FONDASOL	4 225,00 €
DOSSIER LOI SUR L'EAU	EGIS France	4 900,00 €
PROGRAMMISTE	IPK	59 440,00 €
PROGRAMMISTE 2015	IPK	8 290,00 €
AMO	IPK/EASYAMO	14 965,00 €
FRAIS DE CONCOURS	DIV	7 552,07 €
FRAIS DE MARCHÉ	DIV	67 674,47 €
INDEMNITES CONCOURS	CHABANNE/ARCOS	50 000,00 €
AUTRES	AUT	10 090,31 €
TOTAL		8 932 501,80 €

C'est à ce stade du projet la transcription chiffrée qui peut être faite du programme de réalisation de l'équipement aquatique.

En termes de ressources, le financement prévisionnel proposé est le suivant :

	RECETTES	
CONSEIL GENERAL	accord sur le contrat de territoire	720 000,00 €
CONSEIL REGIONAL	35% sur panneau moquette solaire et PAC après étude technique	73 000,00 €
CNDS	demande de subvention à faire en 2016	0,00 €
DETR	demande de subvention à faire en 2016	106 625,00 €
AUTOFINANCEMENT	y compris RAR 2015	940 000,00 €
EMPRUNT	A SOLLICITER auprès de 2 banques	7 092 876,80 €
TOTAL		8 932 501,80 €

Pour une parfaite connaissance du programme et de ses incidences sur les finances locales, un tableau de bord prospectif montre l'impact du remboursement d'un emprunt de 7.1 millions d'euros et des charges de fonctionnement d'un équipement aquatique à compter du 1^{er} janvier 2018 sur le budget de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

CR CC du 25 JANVIER 2016.

Il apparaît que des économies de l'ordre de 280 000.00 € annuel devront être faites de 2018 à 2023 pour ne pas augmenter les impôts locaux au-delà des orientations fixées antérieurement.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par vingt cinq (25) voix pour et vingt et une (21) voix contre,

ADOPTE l'avant-projet détaillé et le programme de travaux présentés,

DECIDE que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel établi comme indiqué ci dessus, sur la base d'un coût total de **8 932 000.00 €** :

SOLLICITE les aides de l'Etat, du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de la Région pour la construction de l'équipement nautique. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

5) DIAGNOSTIC ENFANCE ET PETITE ENFANCE : CHOIX D'UN INTERVENANT,

VU la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de faire réaliser un diagnostic enfance et petite enfance en accompagnement du renouvellement du contrat enfance 2015-

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réalisation de ce diagnostic au Bureau d'études KORALLIANCE,

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir avec la société Koralliance domiciliée 141 rue des Lilas, 67270 HUTTENDORF, représentée par Madame **Cora KLEIN**,

SOLLICITE l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **17 875.00 € HT**, sera prélevée sur le compte 617 du Budget Primitif 2016.

6) OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES DE L'ANNEE 2015,

VU la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 11 janvier 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de **11 006,99 €** pour l'année 2016, correspondant aux charges locatives de l'Office de Tourisme pour l'année 2015.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2016.

CR CC du 25 JANVIER 2016.

7) DEMANDE DE SUBVENTION : SPORTIVE DE HAUT NIVEAU,

Monsieur le Président présente au Bureau la demande de subvention des parents de Mademoiselle Pauline DAHMANE à Muhlbach Sur Bruche.

Mademoiselle Pauline DAHMANE est collégienne dans un collège à Schiltigheim conventionné avec le CREPS d'Alsace. Elle participe aux championnats de France et a été engagé dans les épreuves de sélection de l'équipe nationale de natation synchronisée pour 2015/2016.

Elle a été championne du Grand nord en 2013 et championne de France élite en hiver 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** Mademoiselle Pauline DAHMANE,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500.00 €.** (**proposition du bureau**)

REAFFIRME, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2016.

8) CLINIQUE SAINT LUC : BAIL EMPHYTEOTIQUE

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 29 juin 2015 relative à la conclusion d'un bail emphytéotique à intervenir entre la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et la Fondation Vincent de Paul,

Monsieur Marc Scheer ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante cinq (45) voix pour et une (1) abstention,

CONFIRME sa décision de passer un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans, ou un avenant au bail de la même durée à l'euro symbolique avec la Fondation Vincent de Paul, avec effet au 1er mars 2016, ou à défaut, à compter du premier jour du mois suivant le remboursement anticipé des prêts pour l'immeuble sis :

- Ville de Schirmeck, section 25, n°489/32 : rue des Forges, n°10, un hectare, vingt ares et quatre-vingt deux centiares (120,82 ares) sol, clinique et long séjour et bâtiment annexe à usage de logements de service, parkings et espaces verts.
- Ville de Schirmeck, section 25, n°269/47 : deux ares et soixante quatorze centiares (2.74), pré,
- Ville de Schirmeck, section 25, n°574/20 : rue des Forges, douze ares et vingt trois centiares (12.23 ares), parking

S'ENGAGE à procéder au remboursement anticipé du capital restant dû à l'échéance, à compter du 29 février 2016, pour les prêts consentis par la Caisse de Crédit Mutuel Bruche Nideck

- Prêt numéro 10278 01470 00020219503 d'un montant initial de 800 000.00 €. Le capital restant du après l'échéance du 29 février 2016 est de 574 003.68 €. Ce prêt a été réalisé à un taux variable de 3.30 % l'an, à compter du 1^{er} août 2015.
- Prêt numéro 10278 01470 00020219505 d'un montant initial de 4 050 000.00 €. Le capital restant du après l'échéance du 29 février 2016 est de 2 938 963.01 €. Ce prêt a été réalisé à un taux fixe de 3.35 % l'an et est assorti d'une clause d'indemnité de remboursement anticipé.

L'indemnité de remboursement anticipé fera l'objet d'une négociation et d'un versement séparé.

CR CC du 25 JANVIER 2016.

AUTORISE Monsieur le Président à négocier le montant de cette indemnité et à défaut d'accord à ester en justice

PREND ACTE des engagements de la Fondation Vincent de Paul

- payer le loyer du, prorata temporis, jusqu'au 29 février 2016, ou à défaut à l'échéance à laquelle interviendra le remboursement anticipé des prêts désignés ci-dessus.
- verser avant l'échéance à laquelle interviendra le remboursement anticipé des prêts désignés ci dessus, auprès du comptable de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, la somme permettant de rembourser par anticipation les deux prêts
- rembourser à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche le montant de l'indemnité de remboursement anticipé pour le prêt numéro 10278 01470 00020219505, une fois qu'il aura été arrêté, par négociation amiable et à défaut par décision judiciaire.

9) FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE : OUVERTURE DE CREDITS POUR PAIEMENT DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES,

Par délibération du 21/12/2015, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a instauré, à compter du 01/01/2016, la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Ce transfert de fiscalité professionnelle à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche se fait selon le principe de neutralité budgétaire. En effet, en contrepartie de la perte du produit de l'impôt économique local, les communes perçoivent de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, une Attribution de Compensation (AC) qui garantit les ressources financières et fiscales pour que ni l'intercommunalité ni aucune commune ne perdent à l'avenir leur capacité à agir.

Le montant global des attributions de compensation prévisionnelles, qui constituent, pour la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, une dépense obligatoire, s'élève, au vu des derniers éléments fiscaux, à 2 927 539.00 €. Ces montants seront versés par douzième et portés sur le P503 de chaque commune.

Pour permettre le paiement de l'allocation compensatrice à verser aux communes au 31 janvier 2016, Monsieur le président propose aux délégués communautaires de procéder à l'ouverture de crédits au compte 73921, soit 250 000.00 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire la somme de 250 000.00 € au compte 73921, dans l'attente du vote du budget primitif 2016.

10) DIVERS

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 50.

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
/		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme Laurence JOST		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		M. Marc GIROLD	
M. Vincent FELDER		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Hubert HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
M. Frédéric BIERRY		M. Michel AUBRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			